

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/05/2021

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2021-ARA-KKP-03168

1. Intitulé du projet

Renouvellement de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement du Crestois (26)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Du Crestois et du Pays de Saillans (3CPS)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Denis BENOIT, président

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 0 5 0 9 0 0 0 4 0

Forme juridique

Collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°24 : Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants.	Renouvellement de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement du Crestois concerne la STEP de Crest d'une capacité de 19 000 EH et les réseaux de collecte des communes de Crest, Eure, Divajeu, Piégros-la-Clastre, Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La station d'épuration du Crestois a été mise en service en 1996 pour traiter les effluents des communes de Crest, Eure, Divajeu, Piégros-la-Clastre, Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye.

La demande concerne le renouvellement de l'arrêté d'autorisation d'exploitation du système d'assainissement existant caduc depuis 2016 (délais de validité initial de 20 ans).

L'autorisation du système d'assainissement permettra également de définir un débit de référence de l'ouvrage de traitement et le critère permettant de juger de la conformité collective. En parallèle de l'autorisation, des travaux de mise en séparatif sont réalisés ainsi qu'un bassin d'orage dont l'objectif est de limiter les volumes de rejet au milieu naturel. La demande de renouvellement s'inscrit donc dans un objectif d'amélioration environnementale.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la collectivité est d'être en conformité avec la réglementation (notamment l'arrêté du 21 Juillet 2015) en régularisant son arrêté d'autorisation initial.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il s'agit d'une régularisation de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du système de collecte et de la station de traitement des Eaux Usées permettra de respecter les prescriptions du nouvel arrêté préfectoral d'autorisation.

Le programme d'auto-surveillance sera conforme aux prescriptions de cet arrêté.

La nouvelle autorisation va permettre de définir un débit de référence et le critère permettant de juger de la conformité collecte. En parallèle des travaux de mise en séparatif du réseau de collecte vont être réalisés ainsi qu'un bassin d'orage dont le but est de limiter les rejets directs d'eaux brutes par temps de pluie dans le milieu récepteur.

Cela entrainera une forte amélioration environnementale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Renouvellement de l'autorisation environnementale de l'existant (la station d'épuration relève de l'Autorisation au titre de la loi sur l'eau du fait de sa capacité de 19 000 EH - rubrique 2.1.1.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le système d'assainissement est composé du :

Système de traitement : La Malastre, 26 400 Crest

Système de collecte : Communes de Crest, Eure, Divajeu, Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 42' 2" 96 Lat. 88° 55' 51" 22

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Les coordonnées précisées ci-dessus sont celles du point de rejet de l'ouvrage de traitement

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Il s'agit d'un système d'assainissement existant concerné par l'Arrêté Préfectoral n° 4345 du 2 Septembre 1996 autorisant la construction d'ouvrages d'assainissement.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I : Lit de la Drôme à Blacons (26090003) - déversoirs d'orage au sein du périmètre ZNIEFF I : Ramières du Val de Drôme (26090001) - déversoirs d'orage au sein du périmètre ZNIEFF II : Ensemble fonctionnel de la rivière Drôme et ses principaux affluents (2609) : déversoirs d'orage et ouvrage de traitement au sein du périmètre
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Piégros-la-Clastre, Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye en zone montagne sèche - Versant Sud Piémont du Vercors / Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit de la Drôme - 17/11/2020. Le système d'assainissement se situe sur la zone 15 du PPBE : Communes de Crest et Eurre concernant la route D93. L'axe concerné n'est pas situé à proximité de l'ouvrage de traitement (environ 1 km).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes du système d'assainissement comprennent les monuments suivants : L'Eglise de la Clastre sur Piégros-la-Clastre; Le Château sur Eurre et 4 monuments sur Crest : La Tour, Chapelle des Cordeliers, Eglise Saint-Sauveur, Ecole Maternelle.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : Zone concernée par le PPRN numéro 26DDDT20090048 (Crest); 26DDDT20090048 (Eurre), 26DDDT20090016 (Divajeu), 26DDDT20090005 (Aouste-sur-Sye), 26DDDT20090025 (Mirabel-et-Blacons), 26DDDT20090029 (Piégros-la-Clastre). L'aléa concerne une "Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau". Le PPRN a été prescrit le 11/12/2018 et n'a pas été approuvé (Base Géorisques, consultée le 20/04/2021): PPRT : Pas de PPRT sur l'ensemble du territoire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du sous bassin de la Drôme (superficielle) ZRE des alluvions de la Drôme (souterraine)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage de traitement est situé à 500 m de la ZPS FR8210041 Les Ramières de la Drôme et de la SIC FR8201678 Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme. Le système d'assainissement rejette les eaux usées traitées et possède des points de déversements en dehors de la zone Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renouvellement de l'autorisation d'ouvrages existants : Il n'existe pas aujourd'hui de prélèvements d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renouvellement de l'autorisation d'ouvrages existants : pas de drainage ou de modification des ressources en eau souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renouvellement de l'autorisation d'ouvrages existants : pas de production d'un excédent de matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renouvellement de l'autorisation d'ouvrages existants : pas de déficit en matériaux
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande concerne une régularisation administrative de l'existant. Aucune perturbation du milieu n'est donc à prévoir, l'exploitation se faisant dans la continuité de l'actuel. L'ensemble des travaux pouvant avoir lieu sur le système d'assainissement (notamment dans le cadre du programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement de 2018-2020), fera l'objet d'une étude d'incidence particulière sur le milieu récepteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système d'assainissement est intrinsèquement un outil de protection de l'environnement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renouvellement de l'autorisation d'ouvrages existants
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes concernées font état des risques suivants sur la base de données Géorisques: Feu de forêt Inondation Mouvement de terrain Séisme Zone de sismicité : 3 Transport de marchandises dangereuses
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renouvellement de l'autorisation d'ouvrages existants
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

				Renouvellement de l'autorisation d'ouvrages existants
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet des eaux usées traitées s'effectue dans la rivière Drôme. L'exploitation de l'ouvrage de traitement est soumis à des normes de rejets qui seront reprises dans l'arrêté préfectoral d'autorisation l'exploitation du système d'assainissement du Crestois à renouveler
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets résulteront comme à l'actuel de l'exploitation (sables, graisses, refus de dégrillage, boues) et ils seront évacués dans les filières adaptées à chaque type de déchet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il s'agit du renouvellement administratif de l'autorisation d'ouvrages existants.

La régularisation de l'autorisation du système d'assainissement permet de porter à connaissance, aux services de l'état, le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées réalisé entre 2018 et 2020.

Cette étude a permis la mise en place d'un programme de travaux pluriannuel afin :

- de réduire les Eaux Claires Parasites Permanentes et Météoriques
- de gérer le temps de pluie et de ses déversements sur les communes de la 3CPS via notamment la mise en place éventuelle d'un bassin d'orage en fonction des résultats des travaux de réduction des eaux claires parasites.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une régularisation de l'autorisation du système d'assainissement existant.

Un Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé entre 2018 et 2020 au sein duquel des travaux de réhabilitation de réseau ont été proposés en vu de diminuer les entrées d'Eaux Claires Parasites Permanentes et Météoriques ainsi que de réduire les déversements au milieu naturel.

Les collectivités se sont engagées sur un programme pluriannuel hiérarchisé entre 2021 et 2029 pour mener à bien ces travaux de mise en conformité du système d'assainissement dans l'objectif d'assurer la protection de l'environnement.

Une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Aouste-sur-Sye**

le, **21 MAI 2021**

Signature

